



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17001030

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne,

Le 21/12/16
Le Greffier,

Greffe

N° d'entreprise : 0431.481.041

Dénomination(en entier) : **ELECTRICITE GENERALE J.J.B.**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Hébronval 25
6690 Vielsalm

**Objet de l'acte : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
OBJET SOCIAL**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELECTRICITE GENERALE J.J.B." ayant son siège social à 6690 Vielsalm, Hébronval 25, numéro TVA BE 0431.481.041, RPM Marche-en-Famenne, dressé par le Notaire Pierre COTTIN à Vielsalm, le 20 décembre 2016, en cours d'enregistrement, il est extrait textuellement ce qui suit :

Première résolution: Modification de l'objet social

1. L'assemblée entend la lecture du rapport du conseil d'administration justifiant de manière précise la proposition de modification de l'objet social. Elle en prend acte.
2. L'assemblée entend l'exposé de l'état de situation active et passive au premier octobre deux mille seize. Elle en prend acte.
3. L'assemblée décide de modifier l'article 3, en insérant entre le texte du troisième paragraphe et celui du quatrième, le texte suivant :
"La société a également pour objet l'octroi de garantie, réelle et/ou personnelle."

Vote: L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution: Pouvoirs au Conseil d'administration

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent et aux fins d'opérer la modification nécessaire auprès du registre des personnes morales.

Vote: L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Pierre COTTIN
Notaire à Vielsalm

Déposés en même temps que le présent extrait:

- Expédition du procès-verbal;
- Statuts coordonnés;
- Rapport du Conseil d'Administration;
- Situation comptable au 1^{er} octobre 2016.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »